



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

R A P P O R T A N N U E L

pour la période du

1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003

Toronto (Ontario)
Février 2004

**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

R A P P O R T A N N U E L

**pour la période du
1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003**

Toronto (Ontario)
Février 2004

Les personnes qui souhaitent formuler des commentaires sur les procédures ou les critères de sélection du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature sont priées de les faire parvenir à l'adresse suivante :

Le président
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature
3^e étage, 720 rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2K1
Téléphone : 416 326-4060
Télécopieur : 416 212-7316

Publications antérieures du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature :

- < *Rapport provisoire* (septembre 1990);
- < *Rapport définitif et recommandations* (juin 1992);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1992 au 31 décembre 1993 (janvier 1994);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 28 février 1995 et pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 1995 (janvier 1996);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 (janvier 1997);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997 (janvier 1998);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 (janvier 1999);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999 (janvier 2000);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 (février 2001);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 (janvier 2002) ;
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 (février 2003).

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENVOI	v
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	ix
 PARTIE I	 1
ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE	1
1.0 Juges nommés : du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	1
2.0 Aperçu des nominations : du 1 ^{er} janvier 1989 au 31 décembre 2003	1
 PARTIE II	 5
LÉGISLATION	5
1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires	5
 PARTIE III	 7
CONFIDENTIALITÉ	7
1.0 Introduction	7
2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures	7
3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature	7
4.0 Demande de renseignements	8
5.0 Ce qu'il reste à faire	8
 PARTIE IV	 9
CRITÈRES DE NOMINATION	9
1.0 Critères d'évaluation des candidats	9
 PARTIE V	 11
POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE	11
1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature	11
2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance	12
3.0 Casier judiciaire	13
4.0 Directives sur les conflits d'intérêts	14
5.0 Généralités	14
6.0 Changements de la composition du Comité	17

Table des matières (suite)

7.0	Personnel de soutien	17
8.0	Communications, éducation et marketing.....	18
PARTIE VI		21
PERSPECTIVES D’AVENIR		21
1.0	Recommandations de candidates et candidats	21
2.0	Contact avec les communautés	21
3.0	Représentativité du Comité.....	23
CONCLUSION		25
Notices biographiques des membres du Comité consultatif sur les nominations à la Magistrature		29
ANNEXES		
Brochure - «D’où viennent les juges»		39
Nominations effectuées de janvier 2003 à décembre 2003		41
Nominations effectuées de janvier 1989 à décembre 2003		43

LETTRE D'ENVOI

Le 27 février 2004

L'honorable Michael Bryant
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1

Monsieur le procureur général,

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur ses activités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, en application de l'article 43 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Le document traite de toutes les questions importantes se rapportant aux recommandations de candidats aptes à être nommés à la Cour de justice de l'Ontario que fait le Comité au procureur général.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

F. Clifford Fraser

RÉSUMÉ

du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a été créé dans le cadre d'un projet pilote établi en janvier 1989 par le procureur général de l'époque, M. Ian Scott. Depuis, le procureur général, M. Michael Bryant, et ses prédécesseurs ont nommé 209 juges en se fondant sur les recommandations du Comité. Sur ces nominations, 14 ont été effectuées entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2003.

Voici les faits saillants de l'activité du Comité :

- ☐ **Nominations** : les 14 juges nommés ont été choisis parmi des candidats recommandés par le Comité conformément au premier critère, à savoir l'excellence professionnelle, et aux autres critères énoncés dans le présent rapport.
- ☐ **Mesures législatives** : des modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, entrées en vigueur le 28 février 1995, ont créé le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui ont conféré un pouvoir législatif. Elles énoncent en détail la composition, les procédures, les critères de sélection et le caractère indépendant du Comité.
- ☐ **Confidentialité** : le Comité continue à demander au gouvernement d'adopter la législation qui exempterait ses renseignements confidentiels afin de bénéficier de la protection accordée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- ☐ **Procédure** : le Comité examine continuellement ses procédures et politiques, qui sont énoncées en détail dans le présent rapport.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates qui font l'objet de demandes relatives à des erreurs et omissions en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

Le Comité serait disposé à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une demande ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, les membres sont d'avis que la nature de la demande est telle qu'elle ne devrait pas empêcher la considération de la candidature de la personne.

Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, tout arriéré de pension alimentaire, toute proposition passée ou présente faite à des créiteurs ou cession de biens relative à une faillite, ainsi que de toute sanction prise par le Barreau du Haut-Canada ou tout autre barreau.

Le Comité ne considérera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire.

INTRODUCTION

Le 15 décembre 1988, le procureur général de l'époque, M. Ian Scott, annonçait à la Législature de l'Ontario la création, à titre de projet pilote, du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui confiait la mission suivante :

[TRADUCTION] En premier lieu, élaborer et recommander des critères de sélection généraux, équitables et utiles, pour les nominations à la magistrature, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats; et, en second lieu, faire passer une entrevue aux candidats choisis par le Comité, ou qui lui ont été recommandés par le procureur général, et faire des recommandations.

Le 28 février 1995, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* créait le Comité. Dès lors, toutes les nominations à la Cour de justice de l'Ontario sont faites par le procureur général à partir d'une liste de candidats qui lui ont été recommandés par le Comité et qui ont été choisis conformément aux critères, politiques et procédures de ce dernier.

En 2003, le Comité s'est réuni 27 fois pour choisir des candidats et mener des entrevues. Plus de 143 candidats ont passé des entrevues et 98 d'entre eux ont été recommandés. Sur ce nombre, le procureur général a nommé 14 juges. Le nombre total de candidats depuis la création du Comité jusqu'au 31 décembre 2003 s'élève à 2 356, dont 701 (30 %) sont des femmes.

PARTIE I ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

1.0 Juges nommés du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003

Au cours de cette période, 14 juges ont été nommés suivant les recommandations du Comité. Si l'on tient compte des 195 nominations précédentes, on arrive à un nombre total de 209 juges nommés depuis la création du Comité en 1989. Cependant, compte tenu des divers transferts, etc., 195 juges président à l'heure actuelle à la Cour de justice de l'Ontario à la suite des recommandations du Comité. Au total, la Cour de justice de l'Ontario compte 267 juges. Ainsi, 78 p. 100 des juges provinciaux actuels ont été choisis par l'entremise du Comité.

Sur les 14 nouveaux juges nommés au cours de cette année civile, deux sont francophones et un est bilingue; six sont des femmes, huit proviennent de la pratique privée, deux étaient précédemment avocatprocureurs fédéraux, un venait du gouvernement et trois étaient précédemment avocats de la Couronne. On trouvera la liste des juges nommés à l'annexe II.

Les personnes nommées sont âgées de 39 à 54 ans, et la moyenne d'âge est de 49 ans.

2.0 Aperçu des nominations : du 1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 2003

L'annexe III dresse la liste alphabétique de tous les juges nommés par l'entremise du Comité ainsi que le lieu et la date de nomination.

Le caractère démographique de ces nominations est décrit dans les tableaux suivants, qui indiquent la date des diverses nominations, l'expérience en droit des personnes nommées ainsi que le nombre de nominations à partir de groupes désignés.

DATE DES NOMINATIONS								
Période de rapport	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98
Nombre total de nominations	28	39	23	15	5	7	16	14
EXPÉRIENCE EN DROIT								
	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98
Pratique privée	16	32	14	9	4	3	13	10
Couronne provinciale	5	3	5	6	0	4	3	3
Procureur fédéral	3	1	2	0	0	0	0	0
Gouvernement	4	3	2	0	1	0	0	1
NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS								
	1 ^{er} jan. 89 au 31 oct. 90	1 ^{er} nov. 90 au 30 juin 92	1 ^{er} juil. 92 au 31 déc. 93	1 ^{er} jan. 94 au 28 fév. 95	1 ^{er} mars 95 au 31 déc. 95	1 ^{er} jan. 96 au 31 déc. 96	1 ^{er} jan. 97 au 31 déc. 97	1 ^{er} jan. 98 au 31 déc. 98
Femmes	9	18	12	3	1	1	5	4
Francophones	2	2	1	2	1	0	0	0
Premières Nations	0	2	0	1	0	1	0	0
Minorités visibles	2	4	4	0	0	0	0	1
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0	0	0

DATE DES NOMINATIONS							
Période de rapport	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan.03 au 31 déc. 03	Nombre total de nominations	
Nombre total de nominations	18	13	4	13	14	209	
EXPÉRIENCE EN DROIT							
	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan.03 au 31 déc. 03	Nombre total	% (N=209)
Pratique privée	11	11	3	12	8	146	69,9%
Couronne provinciale	5	2	1	1	3	41	19,6%
Procureur fédéral	0	0	0	0	2	8	3,8%
Gouvernement	2	0	0	0	1	14	6,7%
NOMINATIONS À PARTIR DES GROUPES DÉSIGNÉS							
	1 ^{er} jan. 99 au 31 déc. 99	1 ^{er} jan. 00 au 31 déc. 00	1 ^{er} jan. 01 au 31 déc. 01	1 ^{er} jan. 02 au 31 déc. 02	1 ^{er} jan.03 au 31 déc. 03	Nombre total	% (N=209)
Femmes	5	2	1	4	6	71	34,0%
Francophones	3	2	0	0	2	15	7,2%
Premières Nations	0	0	0	0	0	4	1,9%
Minorités visibles	0	2	0	1	0	14	6,7%
Personnes avec handicap	0	0	0	0	0	0	0%

Le Comité continue à encourager les candidatures de membres provenant de groupes désignés dans la profession juridique. Chaque annonce de poste vacant à la magistrature précise que :

[TRADUCTION] Les magistrats de la Cour de justice de l'Ontario devraient refléter, raisonnablement, la diversité de la population qu'elle sert. Les membres des minorités sont encouragés à poser leur candidature.

Les annonces sont publiées dans les *Ontario Reports*, recueils de jurisprudence largement diffusés auprès des avocats de la province. Elles sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à www.ontariocourts.on.ca ainsi que sur celui de Bar-eX Communications Inc. à www.bar-ex.com.

De plus, le Comité fait parvenir un avis anticipé des postes vacants à la magistrature à environ 170 associations de juristes et autres, comme l'Association du Barreau de l'Ontario, le Advocacy Research Centre for Persons with Disabilities (l'ancien ARCH), les Aboriginal Legal Services of Toronto, l'Association canadienne des avocats noirs et la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, et leur demande de porter cet avis à l'attention de leurs membres. Les annonces de postes vacants sont également envoyées par courriel à diverses associations (The Advocates' Society, l'Association nationale de la femme et du droit, l'Association du Barreau de l'Ontario, la Ontario Crown Attorneys Association, la Ontario Trial Lawyers Association, la Women's Law Association of Ontario), ainsi qu'aux cliniques juridiques et aux associations d'avocats dans l'ensemble de l'Ontario. Les membres du Comité se tiennent toujours disposés à assister (et en fait assistent) à des réunions des associations pour discuter du processus de nomination et répondre aux questions sur les procédures et critères. Nous voulons que les membres de la profession et le grand public soient bien informés du processus de nomination à la magistrature.

PARTIE II LÉGISLATION

1.0 Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires

Les modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont reçu la sanction royale en juin 1994 et ont été proclamées le 28 février 1995. L'article 43 de cette loi porte sur le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, et se lit comme suit :

« Comité consultatif sur les nominations à la magistrature

43. (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur les nominations à la magistrature en français et Judicial Appointments Advisory Committee en anglais.

Composition

(2) Le Comité se compose :

- a)* de deux juges provinciaux, nommés par le juge en chef de la Division provinciale;
- b)* de trois avocats, dont l'un est nommé par la Société du barreau du Haut-Canada, un autre par l'Association du barreau canadien (Ontario) et le dernier par la County and District Law Presidents' Association;
- c)* de sept personnes qui ne sont ni juges ni avocats, nommées par le procureur général;
- d)* d'un membre du Conseil de la magistrature, nommé par celui-ci.

Critères

(3) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes des alinéas (2)*b*) et *c*), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.

Mandat

(4) Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé.

Mandats de durées diverses

(5) Malgré le paragraphe (4), les dispositions suivantes s'appliquent aux premières nominations effectuées aux termes du paragraphe (2) :

- 1. Le mandat d'un des juges provinciaux est de deux ans.
- 2. Le mandat de l'avocat nommé par l'Association du barreau canadien (Ontario) est de deux ans et celui de l'avocat nommé par la County and District Law Presidents' Association est de un an.
- 3. Le mandat de deux des personnes qui ne sont ni juges ni avocats est de deux ans et celui de deux autres de ces personnes est de un an.

Présidence

- (6) Le procureur général désigne un des membres à la présidence du Comité pour un mandat de trois ans.

Mandat

- (7) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats.

Mission

- (8) Le Comité a pour mission de faire des recommandations au procureur général en ce qui concerne la nomination des juges provinciaux.

Mode de fonctionnement

- (9) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :
1. Lorsqu'un poste à la magistrature devient vacant et que le procureur général demande au Comité de faire une recommandation, celui-ci annonce le poste et examine toutes les demandes.
 2. Pour chaque poste à la magistrature qui est vacant et à l'égard duquel une recommandation est demandée, le Comité présente au procureur général une liste, selon un ordre de préférence, d'au moins deux candidats qu'il recommande, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui de ses recommandations.
 3. Le Comité procède à l'annonce et à l'examen des demandes conformément aux critères qu'il a établis, notamment l'évaluation de l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles de candidats ainsi que la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations à la magistrature reflètent la diversité de la société ontarienne.
 4. Le Comité peut recommander des candidats qui ont subi une entrevue au cours de l'année précédente, s'il n'y a pas assez de temps pour procéder à une nouvelle annonce et à un nouvel examen.

Qualités requises

- (10) Le Comité ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il est membre du barreau d'une des provinces ou d'un des territoires du Canada depuis au moins dix ans ou qu'il est, pour une période totale d'au moins dix ans, membre d'un tel barreau ou juge n'importe où au Canada après avoir été membre d'un tel barreau.

Recommandation du procureur général

- (11) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination à un poste à la magistrature qu'un candidat qui a été recommandé pour ce poste par le Comité aux termes du présent article.

Rejet de la liste

- (12) Le procureur général peut rejeter les recommandations du Comité et exiger que celui-ci présente une nouvelle liste.

Rapport annuel

- (13) Le Comité soumet au procureur général un rapport annuel sur ses activités.

Dépôt

- (14) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose alors devant l'Assemblée.»

PARTIE III CONFIDENTIALITÉ

1.0 Introduction

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a adopté les deux principes fondamentaux suivant concernant la confidentialité des renseignements en sa possession :

- a) tous les renseignements relatifs aux méthodes et procédures du comité doivent être, et sont à la disposition de quiconque souhaite les consulter;
- b) les renseignements individuels sur les candidats sont entièrement confidentiels, à moins qu'ils ne soient divulgués par les candidats eux-mêmes.

2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures

La *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en vertu des modifications apportées en 1995, précise clairement que le Comité doit être composé de 13 membres, dont la majorité doivent être des personnes qui ne sont ni juges ni avocats. Les organismes chargés des nominations doivent reconnaître l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la diversité de la population de l'Ontario et de garantir un équilibre général tenant compte de la dualité linguistique de la province, de la représentation des minorités et de l'équilibre entre les deux sexes.

Le présent rapport précise les critères et les méthodes de sélection des candidats.

Les membres du Comité font des présentations auprès d'organismes ou lors de conférences juridiques afin d'informer les membres de la profession et du public du processus de nomination et sont convaincus que ce processus doit être totalement ouvert et transparent.

3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature

Autant il est ouvert à l'égard des renseignements mentionnés dans l'article précédent, autant le Comité veille soigneusement à protéger le caractère confidentiel des renseignements concernant les candidats. À cette fin, il prend les mesures suivantes :

- 1) les renseignements les plus délicats sont gardés en lieu sûr au domicile des membres, ou par la secrétaire du Comité;

- 2) le jour des entrevues, les candidats n'ont pas l'occasion de se rencontrer;
- 3) les notes des membres sont détruites ou déchiquetées dès que possible après usage;
- 4) les personnes citées en référence par les candidats sont avisées que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 5) les avocats, juges, agents des tribunaux et représentants communautaires avec lesquels on communique pour des enquêtes confidentielles sont avisés que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 6) l'accès aux dossiers du Comité est strictement interdit à toute personne externe, y compris aux fonctionnaires qui ne sont pas associés au Comité;
- 7) le Comité tient ses réunions et ses entrevues ailleurs que dans les locaux du gouvernement.

4.0 Demande de renseignements

En 1993, un citoyen a cherché à obtenir des renseignements concernant la nomination d'un juge. Le traitement de cette demande, présentée initialement en 1993, a finalement été conclue en 1997 lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé une décision de la Cour divisionnaire, en concluant que les notes privées des membres du Comité n'étaient **pas** accessibles au public en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. On trouvera des détails sur ce litige dans les rapports annuels de 1996 et de 1997.

5.0 Ce qu'il reste à faire

Le Comité a demandé au gouvernement à plusieurs occasions et continue à lui demander de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le Comité veut que les renseignements privés sur les candidats soient exemptés de l'application de cette loi. Il existe un précédent dans ce domaine avec le chapitre 12 des L.O. 1994, aux termes duquel tous les dossiers du Conseil de la magistrature de l'Ontario ne peuvent être divulgués sans l'accord du dit Conseil.

PARTIE IV CRITÈRES DE NOMINATION

Il importe que les membres du barreau admissibles et le grand public soient au courant des critères retenus par le Comité pour choisir les candidats qu'il recommande. C'est pourquoi, par souci de commodité, ces critères sont repris dans le présent rapport.

Voici le résumé des critères actuellement en vigueur :

1.0 Critères d'évaluation des candidats

Excellence professionnelle

- ☐ Haut niveau de réussite professionnelle dans le ou les secteurs juridiques dans lesquels le candidat a exercé son activité. Il est souhaitable, mais non essentiel, que le postulant ait de l'expérience dans le domaine du droit qui est de la compétence de la Cour de justice de l'Ontario où il souhaite être nommé.
- ☐ Participation aux activités professionnelles qui permettent de se tenir au courant de l'évolution du droit et de l'administration de la justice.
- ☐ Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge ou certaines dispositions en ce sens.
- ☐ Capacité de bien écrire et de bien communiquer.

Conscience communautaire

- ☐ Empressement au service du public.
- ☐ Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux et intérêt pour parfaire sa connaissance de ces phénomènes.
- ☐ Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux questions criminelles et familiales.

- ☐ Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires.

Qualités personnelles

- ☐ Aptitude à écouter.
- ☐ Respect de la dignité essentielle des personnes, sans égard à leur situation.
- ☐ Politesse et considération pour autrui.
- ☐ Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires.
- ☐ Capacité de prendre rapidement des décisions.
- ☐ Patience.
- ☐ Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail.
- ☐ Réputation d'intégrité et d'équité.
- ☐ Compassion et empathie.
- ☐ Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme.

Considérations démographiques

- ☐ La magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devrait être raisonnablement représentative de la population qu'elle sert. Il convient donc de remédier à la sous-représentation des femmes et des personnes handicapées, ainsi que de plusieurs minorités visibles, culturelles et raciales.

PARTIE V

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature

1. Tous les candidats doivent soumettre un exemplaire dactylographié de la formule de renseignements sur le candidat/la candidate (révisée), qui a été conçue de manière à obtenir des renseignements qui ne figurent habituellement pas dans un *curriculum vitae* ordinaire. Il s'agit notamment de la nature des travaux juridiques et de l'expérience que le candidat a acquise dans l'exercice de ses fonctions, y compris l'expérience préalable à son accession au domaine du droit. Les postulants expliquent aussi pourquoi ils sont intéressés à devenir juges et évaluent leurs propres qualités à cet égard.

La demande des postulants qui transmettent un *curriculum vitae* ordinaire et refusent de remplir la formule du Comité sera rejetée, sans être examinée.

2. Les candidats remettent 14 copies de la formule de renseignements. Ils joignent à leur première demande une copie de chacune des formules dûment signées d'autorisation de sécurité, de divulgation de renseignements, et d'autorisation de divulguer. Par la suite, ils envoient une lettre en 14 exemplaires chaque fois qu'ils demandent que leur candidature soit examinée en vue de combler une vacance donnée.
3. Les candidats doivent envoyer une demande ou une lettre pour chaque vacance annoncée qui les intéresse. Le Comité n'examine pas d'office les demandes versées aux dossiers. Il est préférable que les personnes intéressées présentent une nouvelle demande au bout d'un an pour que leur dossier de candidature reflète tous les changements éventuels.
4. La formule de renseignements est conservée pendant un an. À la fin de l'année, le candidat est informé que sa formule est périmée et qu'il doit, pour garder son dossier actif, envoyer 14 copies d'une nouvelle formule révisée.
5. Un accusé de réception est envoyé pour chaque demande donnant suite à la parution d'une annonce de poste vacant à la magistrature. Cependant, le Comité n'informe pas les candidats s'ils n'ont pas été retenus pour une entrevue. Au contraire, la lettre

d'accusé de réception précise aux candidats : [traduction] «*si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue, nous communiquerons par téléphone avec vous dans la semaine du...*».

6. Les candidats qui ont passé une entrevue au cours des douze derniers mois ne seront pas nécessairement convoqués à une nouvelle entrevue mais le Comité examinera toujours leur candidature aux fins de ses recommandations, pourvu que le/la candidat(e) ait demandé que sa demande soit examinée pour le siège vacant annoncé.
7. Les candidats ayant passé une entrevue à cette occasion ou lors d'une occasion précédente et qui ont demandé que leur candidature soit examinée pour une vacance donnée qui a été annoncée **ne sont pas** informés si leur nom a été ajouté à la liste soumise au procureur général. De la même façon, le Comité n'informe pas les candidats lorsqu'il a terminé son travail et soumis une liste des candidats recommandés au procureur général.

Références

1. Le Comité demande pas aux candidats de ne pas joindre et ne pas faire envoyer de lettres d'appui.
2. Le Comité demande aux candidats de fournir les noms, **adresses complètes, y compris les codes postaux, les numéros de téléphone à domicile** et au bureau des personnes qu'ils ont citées en référence. Les candidats doivent s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis avant d'envoyer leur formule. Puisque les membres contrôlent les références en soirée et pendant les fins de semaine, il est primordial d'indiquer le numéro de **téléphone à domicile** des personnes dont le nom a été donné en référence.
3. Le Comité envoie à toutes les personnes mentionnées en référence une lettre pour les informer qu'un candidat a soumis leur nom et qu'un membre du Comité pourrait communiquer avec elles. Il indique également qu'elles ne sont pas tenues de communiquer par écrit avec le Comité et joint une liste des membres.
4. Le Comité garde en toute confidentialité les renseignements fournis par les personnes dont le nom est donné comme référence et obtenus grâce à des demandes de renseignements confidentielles.

2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance

1. Plaintes relatives à la pratique : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et

qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.

2. Demandes relatives à des erreurs et omissions : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates qui font l'objet de demandes relatives à des erreurs et omissions en instance à l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est sans fondement, une telle demande n'empêchera pas alors que la candidate ou le candidat soit considéré et passe une entrevue, mais la nomination de cette personne ne sera pas recommandée tant que la plainte n'aura pas été retirée.
3. Si le Barreau du Haut-Canada ou tout autre barreau a pris des sanctions contre la candidate ou le candidat, le Comité souhaite en connaître les circonstances. Le Comité décidera alors si la candidate ou le candidat devrait toujours être considéré à une nomination à la magistrature.
4. Demandes ou jugements en matière civile : Les membres du Comité seraient disposés à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une demande ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, les membres sont d'avis que la nature de la demande est telle qu'elle ne devrait pas empêcher la considération de la candidature de la personne.
5. Autres questions financières : Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, tout arriéré de pension alimentaire, toute proposition passée ou présente faite à des créanciers ou cession de biens relative à une faillite, ainsi que toute difficulté financière grave éprouvée par un candidat.
6. De plus, si un candidat fait l'objet d'une ordonnance d'un tribunal, celui-ci doit en aviser le Comité.

3.0 Casier judiciaire

Le Comité n'examinera pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire. Il appartient au candidat d'obtenir un pardon.

4.0 Directives sur les conflits d'intérêts

1. Les membres du Comité ne peuvent soumettre de demande de nomination à la magistrature provinciale pour une période de deux ans à partir de la date à laquelle ils cessent de siéger au Comité.
2. Le nom d'aucun membre actif du Comité ne peut être donné comme référence par un candidat qui présente une demande de nomination à la magistrature provinciale.
3. Les membres du Comité qui estiment avoir un parti pris ou un préjugé, réel ou apparent, à l'égard d'un candidat doivent faire part de ce conflit et se retirer du processus intégral de dotation du poste.

5.0 Généralités

Deuxième entrevue des candidats

Le Comité ne conserve pas de répertoire des candidats ayant déjà été recommandés sans avoir été nommés ou ayant passé une entrevue sans avoir été recommandés.

Il n'est pas nécessaire de convoquer à une nouvelle entrevue les candidats qui en ont déjà passé une au cours des douze mois précédents. Ces candidats seront comparés objectivement et classés avec les autres personnes ayant passé des entrevues pour le siège vacant, s'ils demandent par écrit que leur candidature soit examinée pour le siège en question. Néanmoins, le Comité se réserve le droit de convoquer un candidat à une nouvelle entrevue, et il se prévaut assez souvent de cette prérogative.

Avis de vacance et transfert après nomination

Lorsqu'un siège de la magistrature de la Cour de justice de l'Ontario devient vacant, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, après avoir tenu compte des ressources nécessaires à l'échelle de la province, établit le lieu du siège à pourvoir et en informe le procureur général. Ce dernier demande alors au Comité de déclencher le processus d'identification des candidats aptes à être nommés à la magistrature pour être en mesure de lui présenter des recommandations.

En raison du nombre important de demandes de transfert, le juge en chef a avisé le Comité que même s'il conserve le pouvoir discrétionnaire d'affecter les juges selon les besoins de la Cour en tout temps, la Cour de justice de l'Ontario a pour politique générale de ne pas prendre en compte une demande de changement permanent d'affectation présentée par une ou un juge dans les cinq ans suivant sa nomination.

Avant de déclarer qu'un poste à la magistrature est vacant, les besoins de la Cour et l'engagement à long terme de la collectivité concernée font l'objet d'un examen et d'une évaluation. Il s'agit d'un engagement pris à la fois par la Cour et par la ou le juge nommé à ce poste. En général, lorsque quelqu'un est nommé à la magistrature dans un tribunal local, si cette personne ne demeure pas déjà dans la collectivité en question ou à proximité, la Cour s'attend à ce qu'elle déménage rapidement après sa nomination pour s'installer dans la collectivité en question ou à une distance raisonnable de celle-ci. Dans les circonstances, la Cour remboursera les coûts de transport du ou de la juge et de sa famille ainsi que ses frais de déménagement selon les règles établies dans le *Manuel du juge*. Après avoir siégé pendant cinq ans à ce poste, le ou la juge peut demander un transfert. S'il y a alors un poste vacant, cette demande sera examinée avec celles présentées par d'autres juges souhaitant être affectés au même endroit. D'autres facteurs interviendront également, notamment les besoins des localités en question et l'opinion du juge en chef des autres juges de la région.

La procédure ci-dessous décrit toutes les étapes que suit le Comité pour arriver à ses recommandations:

Annnonce de la vacance

Tous les sièges vacants sont annoncés dans *Ontario Reports*. Les candidats disposent de trois semaines pour envoyer leurs demandes. Outre ces annonces, le Comité fait parvenir un avis anticipé du siège vacant à près de 170 associations juridiques et non juridiques et leur demande de porter l'avis à l'attention de leurs membres. Ces annonces sont également affichées sur le site Web des Cours de l'Ontario à www.ontariocourts.on.ca ainsi que sur le site Web de Bar-eX Communications Inc. à www.bar-ex.com.

Examen des demandes par les membres

Chaque membre reçoit une liste de tous les candidats ayant répondu à l'annonce et des copies de toutes les formules de renseignements sur le candidat/la candidate nouvelles et mises à jour. Les membres examinent et évaluent soigneusement les demandes et dressent la liste des candidats qu'ils estiment aptes à passer à la prochaine étape, soit le contrôle des références et les demandes de renseignements confidentielles. Ils remettent cette liste à la secrétaire du Comité, qui se charge de compiler une liste maîtresse des candidats choisis par au moins trois membres. Ces candidats feront l'objet d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Si un membre du Comité prouve que l'on a omis de sélectionner, pour le contrôle des références et la demande de renseignements confidentielle, une candidate ou un candidat ayant la

qualification requise pour la nomination à un poste de juge, ce membre peut demander que l'on ajoute à la liste le nom de la candidate ou du candidat en question.

Contrôle des références et demandes de renseignements confidentielles

Chaque membre reçoit une liste de candidats choisis par au moins trois membres du Comité en vue d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Ces demandes sont adressées à des juges, des agents des tribunaux, des avocats, des associations juridiques ou des organisations de services sociaux ou communautaires de même qu'aux personnes que le candidat a citées comme référence. Après cette étape, les membres du Comité se réunissent pour discuter de l'information obtenue et choisir les candidats qui seront convoqués à des entrevues.

Cette réunion de sélection a lieu de trois à quatre semaines après la réception, par les membres, de la liste des candidats à examiner. (Les entrevues ont lieu environ deux semaines après la réunion de sélection.)

Entrevues et recommandations au procureur général

Habituellement, 16 candidats au plus sont convoqués à des entrevues d'environ trente minutes qui s'échelonnent sur deux jours. Tous les membres du Comité assistent à chaque entrevue. En revanche, les membres du Comité questionnent à tour de rôle les postulants. Après chaque entrevue, le Comité discute les mérites de la candidate ou du candidat. Après la dernière entrevue, les membres du Comité discutent des mérites des candidats qui viennent de passer une entrevue et de ceux des candidats qu'ils ont déjà rencontrés dans l'année qui précède et qui ont présenté une demande relative à la vacance en question. Le Comité présente ensuite au procureur général une liste restreinte des candidats classés par ordre de mérite, accompagnée seulement de la formule de demande soumise par chacun de ces candidats.

La lettre contenant la liste des candidats classés par ordre de mérite est remise au procureur général lorsque les résultats des contrôles exigés auprès du Barreau, de LawPRO et du CIPC et les autorisations ont été obtenus. Ces dernières sont habituellement reçues dans les trois semaines qui suivent les entrevues.

C'est à ce stade que prend fin le travail du Comité. Le Comité n'avise pas les candidats que leur nom figure ou non sur la liste restreinte présentée au procureur général, puisqu'il s'agit d'une recommandation personnelle et confidentielle à l'intention du procureur général.

Il convient de signaler que le Comité a mis en place une procédure qui permet d'éviter les retards à combler les vacances inattendues, comme dans le cas d'une démission, d'une

maladie ou d'une mort subites. En pareil cas, à la demande du procureur général, le Comité peut recommander des candidats qui ont déjà présenté des demandes pour la région de la vacance à combler et ont passé une entrevue, sans annoncer la vacance. Cette procédure s'applique uniquement aux régions pour lesquelles un concours a été annoncé au cours des douze mois précédents. Toutefois, le Comité préfère annoncer les sièges vacants et ne dérogera à cette procédure que dans de rares circonstances.

6.0 Changements de la composition du Comité

M. William Trudell a démissionné du Comité en octobre 2003. M. Trudell avait été nommé au Comité en janvier 1999 en tant que représentant du Barreau du Haut-Canada. Durant la période de près de cinq années où il a siégé au Comité, M. Trudell a démontré un engagement profond à l'égard de l'intégrité de la procédure de nomination à la magistrature, et sa contribution à l'administration de la justice dans la province de l'Ontario a été d'une valeur inestimable.

Le Barreau du Haut-Canada a nommé M. Todd Ducharme en remplacement de M. Trudell pour le reste de la durée de son mandat.

M. Roland St. Onge et M^{me} Tonie Chaltas ont démissionné en novembre et en décembre respectivement. M^{me} Chaltas et M. St. Onge ont contribué généreusement de leur temps et de leurs efforts en dépit d'une vie professionnelle très chargée. Leur absence sera très regrettée.

7.0 Personnel de soutien

Priscilla Chu est secrétaire du Comité depuis le 6 décembre 1999. Son travail et son dévouement se sont avérés extrêmement précieux dans le maintien d'un rendement de très haut niveau dans tous les aspects des travaux du Comité. M^{me} Chu anticipe les besoins du Comité et, comme ses membres, travaille avec ardeur. La contribution de M^{me} Chu au Comité est exceptionnelle. Grâce à sa connaissance de tous les aspects de la procédure et à sa coordination efficace, les membres du Comité peuvent se concentrer sur la sélection des nominations à la magistrature.

Le Comité tient également à signaler le professionnalisme et l'engagement de M^{me} Carol Chan. Alliant des capacités d'organisation à de l'entregent, elle offre au Comité un service hors pair de secrétariat et de bureau.

Enfin, le Comité remercie l'honorable David S. Young, procureur général de l'Ontario jusqu'au 24 février 2003, l'honorable Norman Sterling, procureur de l'Ontario jusqu'au 22 octobre 2003 et enfin l'honorable Michael Bryant, procureur de l'Ontario depuis le 23 octobre 2003. Il exprime aussi sa reconnaissance pour leur coopération aux personnes

suivantes : M. Warren Dunlop, directeur des services judiciaires auxiliaires du ministère, M^{me} Marilyn McDonald du Barreau du Haut-Canada, M^{me} Cathy Blair des services policiers de Toronto et M^{mes} Caron Wishart et Kathi MacDonald de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats, pour leur coopération.

8.0 Communications, éducation et marketing

Le Comité

- ▶ a fait savoir à près de 170 organismes, y compris des facultés de droit, que certains de ses membres assisteraient volontiers à leurs réunions pour expliquer son mandat, ses critères et ses procédures;
- ▶ a rédigé une brochure s'intitulant «D'où viennent les juges» pour encourager les demandes et expliquer les procédures et la méthode de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario. Cette brochure a été distribuée à grande échelle et est à la disposition du public dans divers bureaux du gouvernement et établissements judiciaires. Voir Annexe I;
- ▶ a fait des présentations lors de diverses réunions de la profession juridique et devant des associations, dont la Women's Law Association of Ontario, et des associations juridiques de district et de comté;
- ▶ a fait des présentations dans des écoles et des universités;
- ▶ a réagi à propos de divers articles publiés dans la presse qui reflétaient une mauvaise compréhension de son rôle en envoyant une lettre au rédacteur;
- ▶ a présenté un programme d'éducation juridique permanente sur le processus et la procédure de nomination à l'Institut annuel de l'Association du Barreau de l'Ontario.

Initiatives

Le 25 juin 2003, le professeur Alan Paterson, membre du Judicial Appointments Board (conseil de nomination à la législature) de l'Écosse, a rencontré M. Cliff Fraser et M. Glenn Carter. Le professeur Paterson avait déjà rendu visite au Comité consultatif sur les nominations à la magistrature à l'automne 2001, avant sa nomination au conseil. M. Paterson a fait part de son expérience en Écosse et a discuté avec ses homologues ontariens des différences entre les systèmes ontarien et écossais.

Au mois d'octobre, Madame la juge Annemarie Bonkalo et M. Glenn Carter ont rencontré M^{me} Martha Cover, membre du Bar Council of England and Wales. Le conseil

du barreau d'Angleterre et du Pays de Galles s'intéresse au modèle ontarien, notamment à la composition du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature.

PARTIE VI PERSPECTIVES D'AVENIR

1.0 Recommandations de candidates et candidats

Même si le Comité est convaincu que l'expérience de la plaidoirie est importante, il estime qu'il convient d'appliquer tous les critères lors de l'évaluation des mérites de chaque postulant. C'est pourquoi il a recommandé de temps à autre et continuera de recommander des personnes qui ne sont pas des avocats plaidants, mais qui ont fait preuve d'excellence professionnelle dans d'autres secteurs du droit.

Le Comité a continué d'augmenter le nombre d'entrevues chaque fois qu'un poste devient vacant. En fournissant le nom de tous les candidats ayant passé une entrevue au cours des douze derniers mois, un plus grand nombre de personnes ayant des antécédents diversifiés est recommandé au procureur général sur une liste classée par ordre de priorité. L'excellence professionnelle continue d'occuper une place prioritaire aux yeux du Comité.

2.0 Contact avec les communautés

Le Comité reconnaît clairement que la communication avec les communautés fait partie de ses attributions et, à ce titre, il continuera d'inviter des candidats de diverses sections sous-représentées de la collectivité juridique à présenter des demandes. Il étudie les moyens de communiquer avec toutes les personnes ayant les compétences requises afin de les encourager à poser leur candidature à un poste de juge de la Cour de justice de l'Ontario.

En dépit d'une augmentation constante du nombre d'étudiants provenant de communautés traditionnellement sous-représentées choisissant la profession juridique, le Comité reconnaît qu'il existe un certain nombre d'obstacles, tant matériels que sociaux, à surmonter avant que le nombre d'étudiants soit assez important pour permettre à l'Ontario d'atteindre son objectif, c'est-à-dire d'avoir une magistrature vraiment représentative de sa population.

Le Comité s'est rendu compte que les candidates et candidats des divers groupes désignés ne se représentent pas à un poste vacant à la magistrature si leur première tentative s'est soldée par un échec. Le Comité encourage tous les avocats et avocates détenant les

qualités requises à se porter candidats et à continuer de le faire s'ils visent une nomination à la magistrature.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des demandes présentées par des femmes chaque année :

Année	Total des demandes reçues	Postulante	Pourcentage de postulantes
1989	338	42	12 %
1990	318	137	43 %
1991	116	44	37 %
1992	186	58	31 %
1993	113	39	34 %
1994	137	51	37 %
1995	85	22	26 %
1996	235	52	22 %
1997	108	30	28 %
1998	148	38	26 %
1999	142	36	25 %
2000	126	36	29 %
2001	100	33	33%
2002	29	10	34 %
2003	175	73	42 %
TOTAL	2 356	701	30 %

Le Comité est d'avis que les membres de la profession, les groupes communautaires et le public en général doivent encourager les avocats compétents à présenter des demandes.

3.0 Représentativité du Comité

Il est important que la représentation au sein du Comité soit aussi diversifiée que possible. Le paragraphe 43(3) de la loi modifiée établit les critères suivants pour les membres du Comité :

«Au moment de la nomination des membres [...], l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.»

En 2003, le Comité comptait neuf hommes et trois femmes parmi ses membres. Même si sa composition ne peut pas toujours refléter en tout temps l'ensemble des groupes, le Comité reconnaît néanmoins qu'un juste équilibre enrichit ses délibérations. Il est important de maintenir cet équilibre.

Il incombe au procureur général de nommer la plupart des membres du Comité, mais le Barreau du Haut-Canada, le juge en chef, l'Association du Barreau de l'Ontario, la County and District Law Presidents' Association et le Conseil de la magistrature de l'Ontario doivent continuer de nommer des représentants qui reflètent la population de la province de l'Ontario.

À la fin de 2003, il manquait deux membres non juristes dans la composition du Comité, telle que prévue par la loi. Le Procureur général prendra vraisemblablement les décisions nécessaires pour combler rapidement cette lacune.

CONCLUSION

Le Comité a établi des critères et des procédures qui ont donné naissance à un processus juste et impartial de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario, processus qui, le Comité espère, contribue à faire disparaître toute perception de parti pris ou de favoritisme politique dans les nominations à la magistrature. Il continuera à réévaluer ses critères et procédures. Le Comité s'est efforcé de recommander au procureur général des personnes qui possèdent toutes les qualités requises selon ces critères et qui ont gagné l'estime de leurs confrères et du public.

Le Comité continuera de rechercher l'excellence chez les candidats qu'il recommande en vue d'une nomination à un poste de juge à la Cour de justice de l'Ontario. Il continuera à encourager des personnes appartenant aux groupes désignés à poser leur candidature, de façon que l'appareil judiciaire de l'Ontario reflète raisonnablement bien la diversité de la population qu'il sert. La qualité des postulants que le Comité rencontre est impressionnante.

Dans leur majorité, les membres du Comité sont des personnes qui travaillent pendant la journée. Elles consacrent beaucoup de leur temps aux travaux du Comité et exécutent ces derniers avec une grande compétence. En dépit d'une lourde charge de travail, les membres du Comité s'intéressent fortement au processus et tirent une grande satisfaction personnelle de leur participation à ce travail enrichissant.

Voici l'estimation du temps consacré par un membre non juriste du Comité à la procédure de sélection et de recommandation pour combler un poste vacant à la magistrature :

1^e étape : Examen des candidatures reçues

- en moyenne, il y a 150 candidatures par annonce de vacance
- 15 minutes pour l'examen de chaque candidature

$15 \text{ min} \times 150 = 2\,250 \text{ minutes} = \mathbf{37,5 \text{ heures}}$

2^e étape : Vérification des références

- 4 personnes citées en référence pour chaque candidat
- en présumant que chaque membre doit vérifier les références de cinq candidats et que chaque vérification prend 15 minutes

$15 \text{ min} \times 5 \times 4 = 350 \text{ minutes}$ (minimum – plus le temps pour rappeler au besoin)
= 5 heures

3^e étape : Préparation en vue de la réunion de sélection

- en moyenne, 60 candidats font partie de la liste de présélection pour les entrevues
- temps passé pour examiner les dossiers de candidature ainsi que les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles : 15 minutes par candidat

$15 \text{ min} \times 60 = 900 \text{ minutes}$ = **15 heures**

4^e étape : Réunion de sélection

- en moyenne, sélection de 16 candidats sur 60 en vue d'une entrevue
- 3 minutes par candidat

$3 \text{ min} \times 60 = 180 \text{ minutes}$ = **3 heures**

5^e étape : Préparation en vue des entrevues

- en estimant à 15 minutes le temps passé pour examiner chaque dossier de candidature, y compris les notes concernant les contrôles des références et les enquêtes confidentielles; soit, pour 16 candidats

$15 \text{ min} \times 16 = 240 \text{ minutes}$ = **4 heures**

6^e étape : Entrevues

- en moyenne, 16 entrevues réparties sur 2 journées
- 45 minutes par entrevue

$45 \text{ min} \times 16 = 720 \text{ minutes}$ = **12 heures**

7^e étape : - Évaluation des personnes interviewées

- Discussion sur les mérites respectifs des candidats
- Recommandation

1 à 2 heures

Estimation du nombre d'heures passées au total par chaque membre pour combler un poste vacant = **78,5 heures**

En se basant sur une journée de travail de 7 heures, 78,5 heures = **11,21 jours**

Il ne s'agit là que d'estimations.

De plus, chaque membre du Comité a aussi des tâches administratives liées au maintien des documents confidentiels en rapport avec les travaux du Comité. À l'heure actuelle, il y a quelque 556 dossiers actifs. En moyenne, un dossier contient de 13 à 15 pages et doit généralement être mis à jour une fois par an ainsi qu'à l'occasion de la procédure de sélection pour un poste vacant si la personne en question pose sa candidature.

Je tiens donc à rendre personnellement hommage à chacune et chacun des membres non juristes du Comité ainsi qu'aux membres juristes et avocats pour leur contribution inestimable au système judiciaire de l'Ontario.

Très respectueusement,

Le Président,

F. Clifford Fraser

MEMBRES:

F. Clifford Fraser, Whitby: (membre non juriste) (président)

M. Fraser a quitté ses fonctions de vice-président des opérations de State Farm Insurance Companies en 1994, après 43 ans de service auprès de cette compagnie d'assurance. En 1999, il a quitté ses fonctions de président-directeur général de la Société d'indemnisation en matière d'assurances. M. Fraser a été nommé en 1970 par le Bureau d'assurance du Canada à la présidence d'un comité spécial chargé d'élaborer la réforme relative aux responsabilités en matière d'assurance-automobile, maintenant connue sous le nom d'assurance « sans faute » (indemnisation sans égard à la responsabilité). Cette étude a été adaptée et mise en œuvre dans plusieurs provinces canadiennes. M. Fraser a siégé au conseil d'administration des organismes suivants : Société d'indemnisation en matière d'assurances, Bureau d'assurance du Canada, Centre d'information sur les véhicules du Canada, Service Anti-crime des Assureurs (SACA), Chambre de commerce de l'Ontario, hôpital Scarborough General et Valley National Bank (Wayne, New Jersey, États-Unis). Il a également présidé le comité des assurances de la Chambre de commerce de Toronto et la Société d'indemnisation en matière d'assurances. M. Fraser a reçu la Médaille commémorative du jubilé de la Reine pour sa contribution au Canada.

M^e J. Douglas Grenkie, c.r., Morrisburg (ancien président)

Admis au barreau de l'Ontario en 1970, M^e Grenkie, avocat généraliste de Morrisburg, est un associé dans le cabinet Gorrell, Grenkie, Leroy & Remillard, dont les bureaux se trouvent à Morrisburg, à Cardinal et à Ingleside. Il est également associé dans le cabinet Cass, Grenkie à Chesterville. M. Grenkie est un membre actif du Morrisburg & District Lions Club et du S.D.&G Cornwall Shrine Club (Temple Karnak, Montréal). Il est ancien président du District de l'Est de la Société du cancer, section de l'Ontario, et il est président fondateur du Upper Canada Playhouse. Il est un ancien président de l'Association du

Barreau de l'Ontario ainsi que directeur des conférences du Comité des conférences étrangères de cette même association. M^e Grenkie est nommé par l'Association du Barreau de l'Ontario au sein du Comité.

M. Timothy Culver, juge principal régional, Hamilton

Admis au Barreau en 1974, M. le juge Culver a exercé sa profession dans le cadre d'un cabinet d'avocats privé jusqu'en 1994, date à laquelle il a été nommé juge de la Cour de justice de l'Ontario, Division provinciale, à Kitchener. Avant cette nomination, M. le juge Culver a été président et membre du conseil de l'association juridique du comté de Halton, membre de l'Association du Barreau canadien (Ontario), ancien membre du conseil d'administration du Burlington Youth Residences, du Burlington Art Centre, vice-président du chapitre de Burlington de la Fondation des maladies du cœur ainsi que membre d'un certain nombre d'autres conseils d'administration et organismes bénévoles. Monsieur le juge Culver a également reçu la médaille du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada que lui a remise en 1992 l'honorable Ray Hnatyshyn, gouverneur général du Canada de l'époque, en reconnaissance de « sa contribution importante à la communauté de ses compatriotes et au Canada ». Il a été actif dans la magistrature depuis sa nomination puisqu'il a occupé les fonctions de juge administratif local à la fois à Kitchener et à Hamilton. Il a été directeur régional de la région du centre-ouest de la Conférence ontarienne des juges, et président du comité des conditions de service et membre du comité des retraites et avantages sociaux. Il est actuellement membre du Comité de direction du juge en chef, du Conseil d'évaluation des juges de paix, ainsi que président du comité des juges et chefs de l'administration locaux. Il a été nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

M^{me} la juge Annemarie E. Bonkalo, Toronto

Admise au barreau en 1978, M^{me} la juge Bonkalo a débuté sa carrière au sein du ministère du Procureur général, en tant que procureure adjointe de la Couronne pour Brampton. Elle a été nommée juge de la Cour provinciale (Division criminelle) en 1990 et a présidé à Brampton et à Toronto. M^{me} la juge Bonkalo a été membre du comité exécutif de l'Association des juges de l'Ontario, en tant que déléguée élue et que membre du comité constitutionnel et présidente du comité d'encadrement. Elle a également été juge et chef de l'administration du tribunal de College Park à Toronto. M^{me} la juge Bonkalo a été nommée au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

M^{me} la juge P.H. Marjoh Agro, Milton

Avant sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario en 1994, M^{me} la juge Agro a exercé le droit dans un cabinet privé à Hamilton pendant 21 ans. Durant cette époque, elle occupait également les fonctions de procureure provinciale de la Couronne à temps partiel et d'agente pour le tuteur public de l'Ontario. Elle a également été membre du conseil d'administration de l'association juridique de Hamilton, membre de l'Association du barreau canadien, vice-présidente du comité du statut des femmes de la ville de Hamilton, membre du conseil d'administration des hôpitaux Chedoke McMaster, membre du conseil d'administration de la Fondation des hôpitaux Chedoke McMaster, membre du conseil d'administration de la Horsemen's Benevolent and Protective Association of Ontario et membre de la Commission des courses de l'Ontario. Elle a reçu une citation de la province de l'Ontario sous le sceau du Premier ministre William Davis pour sa contribution à la course de pur-sang. Une fois nommée à la magistrature, M^{me} la juge Agro a présidé dans les comtés triples de Brant, Haldimand & Norfolk. Elle préside actuellement à Halton, avec un tribunal de base à Milton. M^{me} la juge Agro a été juge et chef de l'administration locale du comté de Brant, Haldimand et Norfolk ainsi que secrétaire et vice-présidente de l'association des juges de la cour de famille de l'Ontario. M^{me} la juge Agro a été présidente de la Conférence des juges de l'Ontario, membre du comité des avantages sociaux de la Conférence et déléguée de l'Ontario à l'Association canadienne des juges de cours provinciales. Elle est actuellement

membre du comité des règles de la famille et du Conseil de la magistrature de l'Ontario. Le Conseil de la magistrature a nommé M^{me} la juge Agro au présent Comité.

M^e Harrison Arrell, Hamilton (avocat)

M^e Harrison Arrell a exercé le droit en matière de litiges au civil depuis son admission au barreau en 1976. Il a été membre actif de plusieurs associations juridiques partout dans la province, notamment l'association juridique de Hamilton, l'Advocates Society et la société médico-légale de Hamilton. M. Arrell est un ancien président de la County and District Law Presidents' Association de l'Ontario et l'actuel vice-président de la Canadian Defence Lawyers Association. En 1997, il a reçu le prix du bicentenaire du Barreau du Haut-Canada. Par ailleurs, M^e Arrell a participé activement à diverses associations communautaires, notamment Extend-A-Family, Échec au Crime et le système de transport régional pour les personnes handicapées et âgées de Hamilton. M^e Arrell est un ancien enseignant au Collège Mohawk de Hamilton et il a été nommé par la County and District Law Presidents' Association pour siéger au Comité.

M^e Todd Ducharme, Toronto (avocat)

M^e Ducharme détient un baccalauréat ès lettres (Hon.) en philosophie et sciences politiques de l'université McGill, une maîtrise ès lettres en sciences politiques de Yale University, un baccalauréat en droit de l'université de Toronto et une maîtrise en droit de la Yale Law School. Après avoir fait son stage auprès de la Cour d'appel de l'Ontario, M^e Ducharme a été admis au barreau de l'Ontario en 1988, puis à celui de la Colombie-Britannique en 1997. Il a travaillé en tant qu'associé au sein des cabinets d'avocats Fedorsen, Shoniker (de 1989 à 1990) puis Greenspan, Rosenberg and Buhr (de 1990 à 1992). De 1992 à 1993, il était directeur de la clinique juridique de Toronto spécialisée dans les services aux Autochtones (Aboriginal Legal Services of Toronto). Depuis 1993, M^e Ducharme exerce sa profession, à titre individuel, dans le domaine du droit criminel et quasi-criminel. Il intervient à la fois dans des procès et des appels; il a comparu à tous les niveaux du système judiciaire, y compris devant la Cour suprême

du Canada. Il est certifié en tant que spécialiste du droit criminel par le Barreau du Haut-Canada. M^e Ducharme a été élu conseiller du Barreau du Haut-Canada en 1999 puis réélu en tant que conseiller régional pour Toronto en 2003. Il a siégé à de nombreux comités et groupes de travail du Barreau et préside actuellement le Comité de réglementation de la profession. Il est également secrétaire adjoint de la Criminal Lawyers' Association, dont il était précédemment membre du conseil d'administration. Depuis 1993, M^e Ducharme est membre du conseil d'administration des Native Child and Family Services of Toronto. Il a été nommé par le Barreau du Haut-Canada pour siéger au Comité.

M. Glenn H. Carter, Toronto (membre non juriste)

Homme d'affaires dont l'expérience s'étend à plusieurs domaines (agriculture, immobilier, importation de lithographies historiques et secteur hospitalier), M. Carter est président de la commission de l'éducation de la St. George's Society, gouverneur du Toronto Scottish Regiment et membre du conseil d'administration de la section du Fort York de la Légion royale canadienne. Il soutient la Conférence des associations de la défense et est membre de la St. Andrew's Society of Toronto. M. Carter a travaillé dans le système judiciaire de l'Ontario pendant plus de 20 ans où il a occupé divers postes de cadre supérieur, notamment celui de directeur général des programmes en établissement et des programmes de probation, de libération conditionnelle et d'aide postpénale pour les adultes et pour les jeunes, ainsi que celui de procureur général adjoint responsable de l'administration des tribunaux. Il a siégé à plusieurs comités du Barreau chargés de questions touchant l'aide juridique, le financement des cliniques d'aide juridique et la Fondation du droit de l'Ontario. M. Carter a été vice-président de l'Administration des écoles provinciales et président des comités des finances du Bureau du curateur public et de la Cour suprême de l'Ontario. À titre d'ancien dirigeant du Ontario Congress of Criminology and Corrections, il a contribué à la rédaction du livre Crime and Its Treatment in Canada. Il a été membre du conseil consultatif du premier ministre sur les services sociaux et à la famille ainsi que de la section centrale de la Fondation des amis de l'environnement de Canada Trust TD. M. Carter est membre du President's Circle et diplômé de l'Université de Toronto. En 2003, il a reçu le Prix de l'Ontario pour services bénévoles exceptionnels.

M. Sid K. Ikeda, Toronto (membre non juriste)

M. Sid Kiyoshi Ikeda a fréquenté l'école publique à Vancouver, dans le camp d'internement, ainsi qu'à Toronto. Il a poursuivi son éducation en école du soir afin d'obtenir un certificat de mécanicien de première classe. Il a occupé divers postes de direction au cours de sa carrière de quarante ans chez Eaton's où il était directeur national de l'énergie et de l'environnement lorsqu'il a pris sa retraite en 1996. Il est maintenant propriétaire et président de Ikeda Consultant Company. M. Ikeda est très actif dans la collectivité et siège au conseil d'administration et à des comités de nombreuses associations bénévoles. Il est actuellement l'ambassadeur spécial du Japanese Canadian Cultural Centre dont il a été président pendant neuf ans. Il est fondateur et président de la Japanese and Canadian Community Network Organisation, membre fondateur, ancien président et ambassadeur spécial du Canadian Multicultural Council-Asians in Ontario, membre et ancien membre du conseil d'administration du Rotary Club de Toronto-Forest-Hill, membre du conseil consultatif du chef Fantino et membre du comité de recrutement de la police métropolitaine de Toronto. M. Ikeda est également membre du conseil d'administration et ancien président de l'Église bouddhiste de Toronto, membre du conseil d'administration de la Momiji Health Care Society et de la Canada-DPR Korea Association, ainsi que membre du Toronto Community Foundation's Council of 100.

M. Leslie Modolo, Mississauga (membre non juriste)

M. Modolo est diplômé de l'Université Sir George Williams avec une spécialisation en sciences politiques. Il a exercé la quasi-totalité de sa carrière professionnelle dans la distribution de films de nature éducationnelle, culturelle et scientifique, de vidéos de gestion et de formation ainsi que de programmes relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Jusqu'à sa retraite, il était président et propriétaire de sa propre entreprise d'envergure nationale. Au cours de sa carrière, il a été président de l'Association canadienne des médias éducatifs, et membre du groupe de travail fédéral sur les films non cinématographiques au Canada. Il participe actuellement activement à des activités bénévoles et à l'étude de langues étrangères.

M. John Thompson, Whitby (membre non juriste)

M. Thompson a débuté sa carrière dans le secteur des télécommunications en 1970 auprès de Bell Canada. En 1975, M. Thompson a reçu un diplôme commercial de l'Université York. En 1994, il a lancé sa propre entreprise, Edutel Canada, dans laquelle, en sa qualité de directeur commercial, il a mis au point et offert des cours de formation à des entreprises telles que Bell Canada, Cantel, et Bell Mobility, entre autres. M. Thompson est un professionnel chevronné et un entrepreneur qui connaît à fond le secteur des télécommunications et la profession de vendeur. En plus de son diplôme de premier cycle, M. Thompson possède des diplômes dans le domaine du développement de cours de formation et de la gestion. M. Thompson est actif dans le service communautaire et membre du Rotary Club d'Oshawa, du conseil d'administration de la clinique d'aide juridique en droit familial de Durham et d'autres associations communautaires locales. Avec sa famille, il est un membre actif de sa paroisse locale.

M^{me} Tonie L. Chaltas, Toronto (membre non juriste) (*a démissionné le 23 décembre 2003*)

M^{me} Chaltas est vice-présidente principale de Hilton et Knowlton Canada où elle est responsable de l'unité des affaires publiques de Toronto qui offre, à une large clientèle des services d'expertise spécialisés dans les affaires publiques, la gestion des questions et des intervenants, et les communications stratégiques. M^{me} Chaltas dirige une équipe multidisciplinaire de professionnels pour le projet de Bruce Power qui a fourni les soutiens en communication dans le cadre de cette acquisition de plusieurs milliards de dollars du premier partenariat du secteur public et privé au Canada dans le secteur du nucléaire; elle est toujours à la tête de cette équipe pour ses travaux continus avec Bruce Power. M^{me} Chaltas est titulaire du diplôme de baccalauréat en commerce de l'Université Dalhousie à Halifax en Nouvelle-Écosse. Elle est membre fondateur de plusieurs associations telles que Words on Work, Women in Politics et Women Business Leaders Alliance. En 1998, M^{me} Chaltas faisait partie du premier groupe de femmes d'affaires participant aux missions commerciales de l'Équipe Canada.

Roland F. St. Onge, Sudbury (membre non juriste) (*a démissionné le 7 novembre 2003*)

M. St-Onge, résidant de Sudbury, est, depuis près de 20 ans, propriétaire-exploitant d'une entreprise établie dans les régions de Sudbury et de Durham. Avant de se lancer en affaires, il a travaillé dans les domaines de la comptabilité, de l'enseignement de la comptabilité (Ottawa) et des télécommunications (Toronto). M. St-Onge est très actif au sein de divers organismes communautaires : il est membre-fondateur du Club Richelieu International, chapitre de Mississauga; membre de l'Institut d'administration publique du Canada; ancien président du Conseil régional d'Ottawa-Carleton de l'Association canadienne-française de l'Ontario et ancien membre-directeur de l'Association provinciale canadienne-française de l'Ontario. Récemment, il a coprésidé auprès du président de la municipalité régionale de Sudbury, le comité responsable de la création du Collège Boréal, un collège francophone d'arts appliqués et de technologie. En tant qu'ancien directeur régional au sein du ministère des Affaires du Nord du gouvernement de l'Ontario, il compte à son actif plusieurs réalisations communautaires dans le Nord-Est de la province, notamment : la création de plus d'une vingtaine de régies locales des services publics, sa contribution, en partenariat avec le Bureau du commissaire des incendies, au Programme de protection contre l'incendie des communautés érigées en municipalité et la supervision d'un programme visant à étendre la portée de TVOntario dans le Nord par l'aménagement de tours hertziennes. M. St-Onge détient un baccalauréat ès arts, un baccalauréat en éducation et une maîtrise en éducation avec spécialisation en administration scolaire de l'Université d'Ottawa. Il détient également un brevet permanent d'enseignement spécialisé en comptabilité du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

M^e William M. Trudell, Toronto (avocat) (*a démissionné le 31 octobre 2003*)

M^e Trudell a fait partie de la première promotion de diplômés de l'université de Windsor et a été admis au barreau en 1973. De 1973 à 1976, il a exercé dans le cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt. Depuis 1977, il exerce en pratique privée et est spécialisé en contentieux criminel et représentant du procureur au Barreau du Haut-

Canada pour les questions de discipline, d'admission et de ré-admission. M^e Trudell a été membre du conseil d'administration de la Société John Harward de 1983 à 1986; il a été membre du conseil d'administration de l'Association des avocats criminalistes de l'Ontario de 1983 à 1989, puis vice-président de cette association de 1989 à 1997. M^e Trudell a également siégé au conseil d'administration de la Advocates Society de 1990 à 1993 et il est maintenant le président pour Toronto du Conseil canadien des avocats de la défense, dont il a été l'un des membres fondateurs en 1992. Il avait été nommé par le Barreau du Haut-Canada pour siéger au Comité.

EXTENSION DES SERVICES

Les membres du Comité sont disponibles pour s'adresser à votre organisme à propos du Comité et du processus de sélection. Les demandes portant sur les présentations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le secrétaire
Comité consultatif sur les nominations à
la magistrature
3^e étage, 720 rue Bay
Toronto ON M5G 2K1
Téléphone : (416) 326-4060
Télécopieur : (416) 212-7316

Le présent dépliant est également disponible en anglais.

Le présent dépliant, le Formulaire de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature courant et les politiques et procédures peuvent être consultés sur le site Web des Cours de l'Ontario, à <http://www.ontariocourts.on.ca>.

MEMBRES DU COMITÉ

M. Frederick Clifford Fraser (président)
Whitby (Ontario)

L'honorable juge principal régional T. Culver
Nommé par le juge en chef
Hamilton (Ontario)

L'honorable juge Annemarie Bonkalo
Nommé par le juge en chef
Toronto (Ontario)

L'honorable juge P.H. Marjoh Agro
Nommé par le Conseil de la magistrature de
l'Ontario
Milton (Ontario)

M^e Harrison Arrell
Nommé par la County and District Law
Presidents' Association
Hamilton (Ontario)

M^e Douglas Grenkie, c.r.
Nommé par l'Association du Barreau de
l'Ontario
Morrisburg (Ontario)

M^e William Trudell / M^e Todd Ducharme
Nommé par le Barreau du Haut-Canada
Toronto (Ontario)

M. Glenn H. Carter
Toronto (Ontario)

M^{me} Tonie L. Chaltas
Toronto (Ontario)

M. Sid Kiyoshi Ikeda
Toronto (Ontario)

M. Leslie Modolo
Mississauga (Ontario)

M. Roland F. St. Onge
Sudbury (Ontario)

M. John W. Thompson
Whitby (Ontario)



D'OÙ VIENNENT LES JUGES?

PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

« Les juges doivent être plus érudits que spirituels, plus respectueux que convaincants et plus avertis que sûrs d'eux-mêmes; mais, par-dessus tout, leur vocation et véritable vertu, c'est l'intégrité. »

Lord chancelier Bacon
Essays: Of Judicature (1597)

Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario

Bref historique

En 1988, le procureur général, M^e Ian Scott, a annoncé un projet pilote de trois ans pour essayer un modèle différent de nomination des juges de la Cour provinciale. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature (CCNM) a commencé son travail sous la présidence du professeur Peter Russell avec le mandat suivant : « D'une part, élaborer et recommander des critères généraux, valides et utiles pour la sélection des juges, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats et candidates; d'autre part, soumettre à une entrevue les candidates et candidats que le Comité aura choisis ou que le procureur général lui aura recommandés, et faire des recommandations. »

Entre 1990 et 1995, le nombre des membres constituant le Comité du projet pilote a augmenté de 9 à 13 personnes et le Comité a commencé à élaborer des critères et des procédures qui ont été examinés, perfectionnés et finalement rendus publics. En 1992, sous la présidence initiale de la professeure Emily Carasco, et ensuite du juge en chef adjoint Robert Walmsley, le Comité a publié un rapport final et a préparé les recommandations d'un projet de loi pour veiller à ce que les futurs juges soient nommés selon un processus indépendant des considérations politiques.

Le CCNM a été officiellement créé le 28 février 1995 avec la promulgation de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*, adoptée en 1994.

Le Comité a commencé un programme d'information publique pour mettre les personnes intéressées au courant du fonctionnement du système de nomination.

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

QUI DEVRAIT POSER SA CANDIDATURE?

L'exigence minimale pour poser sa candidature est une adhésion minimale de dix ans au barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada. Les candidates et candidats doivent avoir une solide connaissance du droit, une compréhension des problèmes sociaux actuels et un entendement de la diversité culturelle de l'Ontario.

L'expérience de tribunal est un atout certain mais le Comité examine aussi les demandes des personnes dont l'expérience comprend le travail dans des domaines relatifs aux tribunaux administratifs, au milieu universitaire et à la politique sociale.

Le Comité encourage les femmes, les autochtones, les francophones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles et ethno-culturelles à poser leur candidature.

Les dossiers des candidates et candidats qui font mention de demandes portant sur des fautes professionnelles ou de demandes ou plaintes en instance auprès du Barreau du Haut-Canada ou d'un autre barreau ne seront examinés que lorsque ces demandes et plaintes auront été réglées. Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer du règlement de ces demandes ou plaintes; cependant, si le Comité reçoit des renseignements suffisants selon lesquels la demande ou la plainte est frivole ou sans fondement, celle-ci ne fera pas obstacle à l'examen de la candidature en cause.

Les candidatures des personnes visées par des poursuites ou instances civiles sont examinées si le Comité est d'avis que la nature des poursuites en question n'y fait pas obstacle.

Le Comité doit être informé de tous les jugements existants au civil, ainsi que des arriérés de pension alimentaire et propositions passées ou présentes aux créanciers ou cessions des biens effectuées en vertu de la *Loi sur la faillite*.

Le Comité écarte d'office les candidatures des personnes qui ont des antécédents judiciaires.

PROCESSUS

Les vacances au sein de la magistrature sont publiées dans le **Recueil de jurisprudence de l'Ontario (Ontario Reports)** selon le besoin. Les candidates et candidats doivent soumettre 14 copies d'une formule de demande prescrite. Les demandes sont examinées par le Comité et une courte liste est préparée. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature se réunit pour choisir, d'après la courte liste, les candidates et candidats qui seront invités à une entrevue.

Après vérification des références, des demandes de renseignements confidentielles et des entrevues, le Comité fait parvenir une liste classant les candidates et candidats recommandés au procureur général qui est tenu de faire la nomination d'après cette liste.

COMPOSITION DU COMITÉ

La loi exige que la composition du Comité reflète la diversité de la population ontarienne et que les membres soient notamment représentatifs des deux sexes, des différentes régions de la province et des minorités raciales et culturelles. En plus des sept (7) membres non juristes qui sont nommés par le procureur général, six (6) membres de la profession juridique sont nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, l'Association du Barreau canadien (Ontario) et la County and District Law Presidents' Association respectivement. Le mandat de tous les membres est de trois (3) ans.

CARACTÈRE CONFIDENTIEL

Le processus de sélection, y compris le traitement de la formule de demande, respecte entièrement le caractère confidentiel de l'information.

INDÉPENDANCE

Le Comité est indépendant du ministère du Procureur général et du gouvernement.

Annexe II

**NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR
LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE
DE JANVIER 2003 À DÉCEMBRE 2003**

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Alder, Ann	Ottawa	3 décembre 2003
Armstrong, Simon C.	Newmarket	3 décembre 2003
Bignell, Ellen Kristine	Sault Ste. Marie	3 décembre 2003
Boivin, Ronald D.J.	Cochrane North ~	25 June 2003
Brown, Beverly Anne	Toronto	3 décembre 2003
Campling, Frederic Miller	Toronto	3 décembre 2003
Dawson, Nancy Anne	Barrie	3 décembre 2003
Gage, George Stephen	Toronto	3 décembre 2003
Keaney, James J.	Oshawa	2 July 2003
Maisonneuve, Lise	Ottawa	3 décembre 2003
McSorley, Margaret A.	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Robertson, Paul	Toronto	3 décembre 2003
Rogerson, Robert Wallace	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Scully, Brian Muir	Toronto	3 décembre 2003

~ Indique un poste désigné bilingue

Annexe III

**NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE
DE JANVIER 1989 À DÉCEMBRE 2003**

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Agro, P.H. Marjoh	Brantford	16 septembre 1994
Alder, Ann	Ottawa	3 décembre 2003
Allen, J. Elliott	Brampton	15 novembre 1991
Anderson, Charles D.	Brockville	15 août 1990
Andre, Irving W.	Brampton	13 novembre 2002
Armstrong, Simon C.	Newmarket	3 décembre 2003
Atwood, Hugh K.	Brampton	4 janvier 1993
Austin, Deborah J.	Sarnia	1 ^{er} décembre 1992
Baig, Dianne P.	Fort Frances	2 avril 1990
Baldock, Juliet	Kitchener	20 octobre 1997
Baldwin, Lesley Margaret	St. Catharines	6 mai 1997
Bassel, William P.	Toronto	15 mai 1995
Beaman, Judith	Toronto	12 janvier 1998
Beatty, William George	Bracebridge	23 novembre 1998
Bellefontaine, Paul	Oshawa	5 janvier 1998
Bentley, Paul	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Bigelow, Robert G.	Toronto	9 août 1993
Bignell, Ellen Kristine	Sault Ste. Marie	3 décembre 2003
Bishop, Peter T.	Dryden	6 septembre 1994
Blacklock, W. James	Brampton	25 janvier 1993
Blishen, Jennifer A. ❖	Ottawa	15 janvier 1993
Boivin, Ronald D.J.	Cochrane Nord ~	25 juin 2003

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Bondy, Sharman S.	Sarnia	19 octobre 1998
Bonkalo, Annemarie E.	Brampton	2 avril 1990
Bovard, Joseph W.	Toronto	31 décembre 1989
Brophy, George J.	Sarnia	12 mai 1997
Brown, Beverly Anne	Toronto	3 décembre 2003
Brownstone, Harvey P.	Toronto	13 mars 1995
Budzinski, Lloyd M.	Brampton	1 ^{er} avril 1992
Campbell, Hugh J.	Oshawa	7 novembre 1994
Campling, Frederic Miller	Toronto	3 décembre 2003
Carr, David George	Kitchener	28 avril 1999
Carr, Ralph E.W.	Sudbury	1 ^{er} juillet 1991
Casey, Jeff	Toronto	21 décembre 1992
Caspers, Jane E. De Meyers	Guelph	7 février 2001
Cavion, Bruno	Brampton	15 novembre 1991
Chester, Lorne Edward	Lindsay	12 juillet 1999
Clark, Steven R.	Brampton	13 février 2002
Cleary, Thomas P.	Barrie	6 juin 1994
Cohen, Marion L.	Toronto	9 août 1993
Cole, David P.	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Cowan, Ian	Toronto	20 janvier 1997
Crawford, James C.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Culver, Timothy A.	Kitchener	16 mai 1994
Dawson, Nancy Anne	Barrie	3 décembre 2003
De Filippis, Joseph Anthony	Brampton	3 janvier 2000
Devlin, Mary Teresa E.	Oshawa	13 novembre 2002
DiGiuseppe, Dino	Thunder Bay	15 novembre 2000
Di Zio, Antonio	Toronto	3 mai 1999

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Dobney, Susan Gail	Toronto	28 avril 1999
Dorval, Célynne S.	Ottawa ~	15 mars 1999
Douglas, Jon-Jo Adam	Barrie	13 octobre 1998
Douglas, Norman S.	Brampton	16 mai 1994
Dunbar, Mary F. ❖	Brampton	1 ^{er} février 1991
Duncan, Bruce	Brampton	1 ^{er} mai 1997
Edward, Gethin	Brantford	1 ^{er} décembre 1996
Evans, Kerry Patrick	Barrie	2 octobre 1997
Fairgrieve, David A.	Brampton	21 décembre 1990
Feldman, Lawrence	Toronto	5 janvier 1998
Fernandes, Ivan J. A.	Toronto	21 février 2000
Finnestad, Faith M.	Toronto	1 ^{er} mai 1995
Flaherty, Roderick J.	Dryden	2 avril 1990
Forsyth, Frederick L.	Milton	3 mai 1999
Foster, Stephen E.	Newmarket	7 novembre 1994
Fraser, Hugh L.	Toronto	3 mai 1993
Frazer, Bruce	Kitchener	13 janvier 1997
Gage, George Stephen	Toronto	3 décembre 2003
Gauthier, Louise L. γ	Région du Nord-Est	15 août 1992
Getliffe, John Lawrence	Stratford	6 décembre 2000
Glaude, G. Normand N.	Elliot Lake ~	17 avril 1990
Glenn, Lucy C.	Chatham	16 décembre 1996
Gorewich, William A.	Barrie	14 octobre 1997
Griffiths, Peter	Brockville	11 mai 1998
Grossman, Jack Morris	Toronto	28 avril 1999
Hackett, Donna G.	Scarborough	21 décembre 1990
Hansen, Inger	Kitchener	1 ^{er} février 1991

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Hardman, Paddy A.	Kitchener	1 ^{er} mars 1991
Harris, C. Roland	Barrie	8 août 1994
Harris, Peter A.J.	Brampton	13 février 1995
Hatton, Mary Jane ❖	Toronto	2 avril 1990
Hawke, Kathryn L.	Brampton	6 février 1995
Hearn, Gary F.	Kitchener	26 octobre 1998
Horkins, William	Toronto	5 janvier 1998
Hornblower, Geoffrey Mark	Sarnia	6 octobre 1999
Hryn, Peter	Toronto	1 ^{er} juin 1991
Humphrey, Richard	Sudbury	12 juillet 1999
Hunter, Stephen J.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
Isaacs, Peter R.W.	Stratford	13 février 1995
Jennis, Richard	St. Catharines	20 mai 1997
Johnston, Karen E.	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991
Jones, Penny J.	Toronto	15 juillet 1991
Kastner, Nancy Susan	Brampton	15 février 1999
Katarynych, Heather L.	Région du Centre-Sud	1 ^{er} juillet 1993
Keaney, James J.	Oshawa	2 juillet 2003
Keast, John D.	Sault Ste. Marie	11 juillet 2001
Kenkel, Joseph F.	Newmarket	19 juin 2000
Kerrigan-Brownridge, Jane	Brampton	15 janvier 1993
Khawly, Ramez	Sarnia	1 ^{er} décembre 1991
Khoorshed, Minoo F.	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Knazan, Brent	Toronto	15 août 1990
Krelove, Glenn D.	Barrie	26 octobre 1998
Kukurin, John	Sault Ste. Marie	29 mai 1995
Lacavera, Alphonse T.	Welland	2 mars 1998

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Lafrance-Cardinal, Johanne ❖	Cornwall ~	6 septembre 1994
Lalande, Randall William	Sudbury ~	3 janvier 2000
Lambert, Martin	Sault Ste. Marie	15 février 1999
Lane, Marion E.	Brampton	1 ^{er} février 1991
LeDressay, Richard	Guelph	1 ^{er} décembre 1996
Lenz, Kenneth G.	Simcoe/Norfolk	4 juillet 1989
Lester, Ronald B. —	Thunder Bay	1 ^{er} mars 1991
Libman, Rick	Barrie	15 novembre 1996
Linden, Sidney B.	Toronto	25 avril 1990
Lindsay, Eric S.	Toronto	1 ^{er} septembre 1990
Linhares de Sousa, Maria T. ❖	Ottawa	4 juillet 1989
Lipson, Timothy R.	Toronto	20 mars 2002
Livingstone, Deborah K.	London	31 décembre 1989
Lynch, John T.	Kitchener	18 avril 2001
MacPhee, Bruce E.	Brampton	2 avril 1990
Main, Robert P.	Barrie	2 avril 1990
Maisonnette, Lise	Ottawa	3 décembre 2003
March, Stephen	Pembroke	19 avril 2000
Marin, Sally E.	Toronto	9 août 1993
Marshman, Mary E. ❖	Windsor	15 juillet 1991
Masse, Rommel G.	Ottawa ~	4 juillet 1989
Maund, Douglas B.	Orangeville	4 octobre 2000
McFadyen, Anne-Elisabeth E.	Sarnia	26 octobre 1998
McGowan, Kathleen E.	St. Catharines	1 ^{er} juin 1990
McGrath, Edward	St. Thomas	4 janvier 1999
McKerlie, Kathryn L.	Stratford	3 mai 1999
McLeod, Katherine Louise	Brampton	15 février 1999

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
McSorley, Margaret A.	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Merenda, Sal	Toronto	21 février 1996
Minard, Ronald A.	Newmarket	5 avril 1993
Mocha, Cathy	Toronto	14 avril 1997
Moore, John	Toronto	12 janvier 1998
Morgan, J. Rhys	Toronto	15 août 1990
Morneau, Julia Ann	Owen Sound	30 mai 1997
Morten, Marvin G.	Toronto	5 juillet 1993
Newton, Petra E.	Toronto	31 décembre 1989
Nicholas, Dianne M.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
O'Dea, Michael P.	St. Thomas	15 mars 2000
O'Hara, Terrence G.	Newmarket	6 février 1995
Omatsu, Maryka J.	Toronto	1 ^{er} février 1993
Ormston, Edward E.	Toronto	31 décembre 1989
Otter, Russell J.	Toronto	5 juillet 1993
Payne, John Andrew	Oshawa	4 janvier 1999
Phillips, Douglas W.	Windsor	1 ^{er} mars 1991
Pockele, Gregory A.	Stratford	2 novembre 1992
Pringle, Leslie Catherine	Toronto	20 mars 2002
Pugsley, Bruce Edmund	Brampton	13 février 2002
Radley-Walters, Sydney Grant	Pembroke	20 février 2002
Ratushny, Lynn D. γ	Ottawa	1 ^{er} mars 1991
Rawlins, Micheline A.	Windsor	15 octobre 1992
Ray, Sheila	Toronto	15 avril 1992
Ready, Elinore A.	Brampton	21 décembre 1990
Regis, Gregory	Oshawa	4 janvier 1998
Reinhardt, Paul H.	Toronto	2 avril 1990

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Renaud, J.R. Giles	Cornwall ~	23 janvier 1995
Renaud, Yvon	Sudbury	15 novembre 2000
Richards, Ronald J.	Toronto	21 décembre 1992
Ritchie, John Malcolm	Toronto	28 avril 1999
Roberts, Marietta L.D.	Brampton	1 ^{er} mars 1991
Robertson, Paul	Toronto	3 décembre 2003
Robson, M. Wendy –	Peterborough	4 juillet 1989
Rodgers, Gregory Paul	North Bay	15 novembre 2000
Rogers, Sherrill M. ❖	Newmarket	15 juillet 1991
Rogerson, Robert Wallace	Kitchener/Guelph	24 décembre 2003
Rosemay, Vibert T.	Brampton	1 ^{er} décembre 1991
Salem, Harvey M.	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Schnall, Eleanor M.	London	1 ^{er} mars 1991
Schneider, Richard D.	Toronto	20 décembre 2000
Scott, Margaret A.C. ❖	Oshawa	17 janvier 1994
Scully, Brian Muir	Toronto	3 décembre 2003
Serré, Louise	Blind River/Elliot Lake ~	15 novembre 2000
Shamai, Rebecca S.	Brampton	2 avril 1990
Shaw, Anne-Marie	Newmarket	16 septembre 2002
Sheppard, Patrick A.	Newmarket	1 ^{er} juin 1991
Shilton, Bruce	Newmarket	6 juillet 1998
Simmons, Janet M. γt	Brampton	21 décembre 1990
Sparrow, Geraldine	Toronto	15 janvier 1993
Spence, Robert Julien	Toronto	20 mars 2002
Stead, W. Brian	Simcoe	1 ^{er} juillet 1991
Stone, David M.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Taillon, Raymond P.	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Taylor, Paul Michael	Toronto	20 mars 2002
Tetley, Peter	Newmarket	16 septembre 2002
Thibideau, Lawrence P.	Brantford	3 mai 2000
Thomas, Bruce G.	Chatham	4 mai 1999
Timms, David Roger ❖	Oshawa	1 ^{er} mars 1991
Vaillancourt, Charles H.	Downsview	21 décembre 1990
Vyse, Diane Terry	Cambridge	1 ^{er} mars 1991
Wake, John David	Brampton	8 août 1994
Waldman, Geraldine	Brampton	15 novembre 1991
Waugh, John D. G.	Pembroke	30 mai 2001
Weagant, Brian	Toronto	8 mai 1995
Weinper, Fern	Newmarket	6 juillet 1998
Westman, Colin R.	Kitchener	1 ^{er} juin 1990
Whetung, Timothy C.	Peterborough	1 ^{er} décembre 1991
Wilkie, Peter Heward	Brampton	15 février 1999
Wilson, Joseph Bruce	Parry Sound	26 mai 1997
Wilson, Natalie Jane	Pembroke	2 novembre 1998
Wolder, Theo	Brampton	1 ^{er} juin 1990
Wolski, William	Barrie	20 janvier 1997
Wong, Mavin	Newmarket	19 juin 2000
Woolcott, Margaret F.	Brampton	4 janvier 1993
Wright, Peter J.	East Region	5 juillet 1993
Wright, Peter Jeffrey	Newmarket	16 septembre 2002
Zabel, Bernd E.	Hamilton	2 avril 1990
Zivolak, Martha B.	St. Catharines	1 ^{er} juillet 2002

~ Indique un poste désigné bilingue

❖ Nomination ultérieure au Tribunal de la famille de la Cour supérieure de justice

- γ Nomination ultérieure à la Cour supérieure de justice
- ι Nomination ultérieure à la Cour d'appel de l'Ontario
- Décédé